

COMMUNE DE BARCELONNE

Compte rendu de la séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, Mairie de Barcelonne : salle du conseil sous la présidence de Madame Johanna RIMET

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/04/2023

Présents : Paul FIGUET , Anaïs NEGELE-URBAIN, Geoffrey REBATEL, Emilie RIGOULET, Johanna RIMET, Dorothée ROULLET, Elisabeth VIAL, Jérôme VINAY

Excusés : Cécilia RANC, Jean-Baptiste BERTAUD, Jacques MICHELET

Secrétaire(s) de la séance:

Dotothée ROULLET

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif 2023

...

Délibérations du conseil:

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 (2023 DE 011)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le : 20/03/2023

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	270 701,98	270 701,98
Section d'investissement	121 827,00	121 827,00
TOTAL	392 528,98	392 528,98

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'avis de la commission des finances du 20/03/2023 et vu le projet de budget primitif 2023, **après en avoir délibéré**,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	270 701,98	270 701,98
Section d'investissement	121 827,00	121 827,00
TOTAL	392 528,98	392 528,98

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Fait à BARCELONNE,

Le Maire,
Johanna RIMET

